

Commune de Berzieux

Arrêté Municipal

n° 2023-06

Du 19/09/2023

Domaine d'intervention : police municipale

OBJET : MODIFICATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION et de STATIONNEMENT

- VU la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et notamment son article 25 ;
- VU la loi n° 89.413 du 22 Juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et le décret n°89-631 du 4 Septembre 1993 en son article 3 ;
- VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25 ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes
- VU l'instruction interministérielle du 06 Novembre 1992, sur la signalisation routière Livre I. 8ème partie et 4^{ème} partie

CONSIDÉRANT

qu'à l'occasion des travaux d'extension du réseau BTA/S pour la société ENEDIS, sur la RD982, rue Haute à BERZIEUX, travaux réalisés par la société SARL BOUILLARD-CASAGRANDE ZA Route de Novion-Porcien 08270 Faissault, afin de sécuriser la zone des travaux et assurer la fluidité du trafic.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation de la RD 982, « rue haute », dans la commune sera modifiée en circulation alternée par la mise en place de feux tricolores entre le n°5 et n°8 rue Haute à Berzieux.
Le stationnement sera interdit sur les trottoirs entre le n° 5 et n°8 rue Haute.
Les travaux démarrent à partir du 27 septembre 2023 jusqu'au 27 octobre 2023.
Dès la fin des travaux, le présent arrêté sera abrogé de fait.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire à la modification de la circulation sera fournie, mise en place et entretenue, conformément aux règles de l'article 128 de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire du 06 Novembre 1992, par les sociétés : SARL BOUILLARD-CASAGRANDE et ENEDIS

ARTICLE 43: Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Marne, Monsieur le maire de la commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée en mairie, et adressée pour information à Monsieur le chef de centre du CIP de Suippes.

Fait à BERZIEUX, le 19/09/2023
Le Maire, Jacques Tilloy

